



ÉLECTION DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE BRETAGNE

1^{er} tour le 12 septembre 2017

2d tour le 12 octobre 2017 (le cas échéant)

Nombre de sièges à pourvoir : 10

Le ressort territorial du **CROA Bretagne** n'est pas modifié. Le nombre de conseillers régionaux est de 18

8 conseillers non sortants	Mélanie Dartix, Christine Tanguy, Pierre Albertson, Cyril Bettremieux, Olivier Hasle, Sabine Lerouxel, Rachel Rivasseau et Eric Schneider
9 conseillers sortants ou démissionnaires rééligibles	Francis Boyer, Régis Fromont, Claude Le Corre, Sabine Le Men, Christian Pellerin, Nathalie Saudray, Nolwenn Lachèvre (démissionnaire), Céline Roche (démissionnaire) et Hervé Perrin (démissionnaire)
1 conseiller sortant non rééligible	Jacques Henry (radié)

RÈGLES DE VOTE

L'électeur peut voter blanc.

L'électeur ne peut voter pour un nombre de candidats supérieur au nombre de sièges à pourvoir.

Les listes peuvent être panachées. Dans ce cas, l'électeur respecte, sous peine de nullité de son vote, les règles cumulatives relatives à la parité et à la représentativité des territoires.

- Les règles de la parité imposent de voter pour un nombre de femmes ou d'hommes compris entre zéro et la moitié au plus du nombre de sièges à pourvoir, **soit entre 0 et 5 femmes et 0 et 5 hommes.**
- Les règles de la représentativité des territoires imposent de voter pour **2 candidats minimum établis dans 2 départements différents**, puisque la région comporte 4 départements.

SOMMAIRE DES LISTES PAR ORDRE D'ARRIVÉE

1. Liste « Pour la mise en œuvre d'une Architecture de proximité et une pratique professionnelle confraternelle » 2

2. Liste « Pour une défense concrète de notre profession » 4

1. Liste « Pour la mise en œuvre d'une Architecture de proximité et une pratique professionnelle confraternelle »

<i>Dpt</i>	<i>Prénom - Nom</i>	<i>Age</i>	<i>Sexe</i>	<i>Mode d'exercice</i>	<i>Adresse professionnelle</i>	<i>Titres</i>
29	Imane ACHIR LE GARREC	39	F	Exercice libéral - Indépendant	2 Quelornet 29720 Tréguennec	2002- Architecte DPLG/EAPVDS Paris - Ingénieur - Architecte de l'Université Technique de Dresde – Allemagne
56	Landry MOUYOKOLO	47	M	Exercice libéral - Indépendant	22 du Professeur Langevin – 56100 Lorient	2002- Architecte DPLG 2007 - Master en urbanisme à l'IUP
35	Corinne BOULET	40	F	SARL Associée co-gérante	BP 19234 35092 Rennes Cedex 2	2003 - Architecte DPLG/ENSAB RENNES 1997 - BTS DESIGN CREATION INDUSTRIELLE PRODUITS / Les Herbiers
56	François PICARD	59	M	Exercice libéral - Indépendant	2 Grande Rue BP 3 56570 Locmiquelic	1986 - Architecte DPLG EAPV 1994-CEAA Théorie et Esthétique EAPV 1995-DEA Philosophie de l'Art Paris I Sorb
35	Sandra GAULTIER	47	F	Exercice libéral - Indépendant	44 rue de la Fontaine 35290 St Onen La Chapelle	2007 - Architecte DEA 2008 - HMONP 1992 - DNAT (Beaux-Arts)
29	Jean-Christophe BERNARD	43	M	Exercice libéral - Indépendant	140 bd de Creac'h Gwen 29560 Quimper Cedex 9	2000 - Architecte DPLG Nantes Ecole d'architecture de Lund - Ecole d'architecte de St Etienne
56	Régis FROMONT	45	M	SARL Gérant majoritaire	21 Avenue Raymond Marcellin 56450 Theix- Noyal	1999 - Architecte DPLG
29	Katia HERVOUET	46	F	Société d'architecture EURL	19 Hent Menez Land Gras 29950 Gouesnach	2000 - Architecte DPLG - ENAP Lille 2002 - Architecture Territoires et Développement Durable -ENAP Lille 2009 CEPH - Passihauss Institut Darmstadt
35	Sarah FRUIT	29	F	Exercice libéral - Indépendant	23 rue des Chênes Pépinère ESS 35630 Langouet	2011 - Architecte ADE à l'Ecole d'architecture de Normandie 2016 -Architecte HMONP à l'Ecole d'architecture de Normandie

Pour la mise en œuvre d'une Architecture de proximité et une pratique professionnelle confraternelle.

Tout comme VOUS, on **AIME** viscéralement notre **METIER**.

Créer, imaginer, penser, des lieux, des espaces qui prendront soin de nos concitoyens est notre leitmotiv.

Tout comme vous, on se sent parfois **isolé** dans notre pratique professionnelle du quotidien.

Tout comme VOUS, on a **ENVIE** de **VIVRE**, d'**exister**, de **CREER** ...

Face aux nouvelles opportunités, ouvertes par les évolutions de la réglementation et des cadres juridiques, le vrai défi à venir, pour la profession, va être de savoir comment investir ces nouveaux champs de développement qui s'ouvrent à nous, afin que notre profession puisse tenir toute la place qu'elle est en droit de revendiquer.

Nous voulons mettre en œuvre, de manière dynamique et créative le développement, l'encadrement et la protection de notre profession, au travers des différents points suivants :

Sublimer la profession

- Créer des outils efficaces, au service de tous les architectes, à l'image des contrats type, pour sécuriser l'exercice de notre profession : Sous forme de plateforme physique ou numérique qui permettrait de renforcer les agences de proximité et leur indépendance tout en favorisant les regroupements (sur des actions locales partagées) et réduisant l'isolement de chacun.
- Développer une formation professionnelle continue de qualité avec des formations ayant une réelle valeur ajoutée pour la pratique de nos métiers. Ce qui sous entend des intervenants ayant des compétences professionnelles reconnues sur les sujets abordés ainsi que des qualités pédagogiques pour une bonne transmission du savoir.
- Créer du lien avec les architectes d'Etat et les architectes travaillant pour les institutions et collectivités et promouvoir ces carrières : afin que notre profession innerve l'ensemble des échelons publics pour permettre une meilleure prise en compte de la qualité architecturale et faciliter le travail des architectes maître d'œuvre.
- Entamer un travail de cohésion au sein de la profession pour faire prendre conscience que la concurrence interne est bien dérisoire face aux marchés qui s'ouvrent devant nous. Initier des démarches communes et cohérentes face aux constructeurs, aux entreprises (notamment leurs syndicats) et aux pouvoirs publics.

Encourager à plus d'Architecture

- Favoriser l'émergence d'une véritable culture de l'architecture de proximité à destination de tous les publics, en initiant la bonne question qui est « Quel architecte je vais choisir pour réaliser mes travaux ? ».
- Transmettre et éduquer le Goût de l'Architecture et de la qualité d'espace, au travers d'actions de sensibilisation auprès des jeunes publics en milieu scolaire.
- Encourager les architectes à saisir les opportunités de se rendre visible et promouvoir leurs compétences aux événements liés à l'architecture, l'habitat, l'environnement, l'urbanisme à l'échelle nationale, régionale et départementale.

Promouvoir notre région comme terre d'innovation

- Hisser la région Bretagne en une région pilote au sein de l'Ordre national : Expérimenter différents axes afin de renforcer l'image d'une profession innovante, pleines d'initiatives envers la cohésion sociale, environnementale et culturelle. En Proposant un travail en partenariat avec les services de l'Etat et des Collectivités locales afin de créer un appui lors des analyses des demandes d'autorisation et de conformité pour favoriser le travail des architectes et lutter efficacement contre les différentes fraudes.
- Mettre en place un programme expérimental afin de simplifier la pratique des missions auprès des particuliers en rénovation et en neuf. Diagnostiquer tous les blocages, les contraintes, et les atouts de notre profession afin de nous donner les moyens de regagner du terrain face à une concurrence déloyale.

Poursuivre les actions engagées

- Mener des actions pour une prise de conscience que le dumping d'honoraire et les signatures de complaisance décrédibilisent notre profession et laisse s'échapper des marchés que l'on se doit de reconquérir.
- Développer une veille réglementaire concernant les appels d'offres publics publiés sur la région afin d'informer les donneurs d'ordres des irrégularités de leurs appels d'offres et de leur demander la mise en conformité.
- Rénovation énergétique : Encadrer les démarches publiques qui confondent assez régulièrement apports d'informations et prescriptions auprès du public.
- Solidarité confraternelle : accompagnement des nouveaux inscrits (conseil, soutien, partage d'expérience).

2. Liste « Pour une défense concrète de notre profession »

<p>Pierre BEOUT Age : 52 ans sexe : M Mode(s) d'exercice : A Adresse professionnelle : 2, quai Armez 22000 SAINT-BRIEUC Titres : Architecte DENSAIS Appartenance à des organisations professionnelles : Conseil Administration CAUE 22 Membre du Conseil Economique et Social de Saint-Brieuc</p>	<p>Claire BERNARD Age : 45 ans sexe : F Mode(s) d'exercice : L Adresse professionnelle : 13, rue de Keruscun 29200 BREST Titres : Architecte DPLG</p>
<p>Thomas COLLET Age : 39 ans sexe : M Mode(s) d'exercice : A Adresse professionnelle : SARL Studio 02 Architectes 1, rue Carnot 56000 VANNES Titres : Architecte DPLG</p>	<p>Anne-Cécile COMYN Age : 38 ans sexe : F Mode(s) d'exercice : L Adresse professionnelle : 3, rue Henri Maulion 35800 DINARD Titres : Architecte DPLG</p>
<p>Laurent GUYADER Age : 42 ans sexe : M Mode(s) d'exercice : L Adresse professionnelle : 20, avenue de Kermegues 29600 MORLAIX Titres : Architecte DPLG</p>	<p>Yves-Marie MAURER Age : 66 ans sexe : M Mode(s) d'exercice : L Adresse professionnelle : 3, rue de Clisson 35000 RENNES Titres : Architecte DPLG Appartenance à des organisations professionnelles : GEP Atlantique Bretagne Pays de Loire Maison des Professions Libérales Syndicat des Architectes de Bretagne</p>
<p>François RENIER Age : 67 ans sexe : M Mode(s) d'exercice : A Adresse professionnelle : 16 bis, allée Coysevox 35000 RENNES Titres : Architecte DPLG Appartenance à des organisations professionnelles : GEP Atlantique Bretagne Pays de Loire Syndicat des Architectes de Bretagne</p>	<p>Fanny ROBERT Age : 42 ans sexe : F Mode(s) d'exercice : A Adresse professionnelle : Architecture Dunet & Associés 6, rue du Combat des Trente 22000 SAINT-BRIEUC Titres : Architecte DPLG</p>
<p>Marie-Caroline THEBAULT Age : 38 ans sexe : F Mode(s) d'exercice : A Adresse professionnelle : 5, rue de l'Horloge 35000 RENNES Titres : Architecte DPLG</p>	<p>Valérie TREGUER Age : 50 ans sexe : F Mode(s) d'exercice : A Adresse professionnelle : 6, rue d'Argentré 35000 RENNES Titres : Architecte DPLG</p>

PROFESSION DE FOI

Pour une défense concrète de notre profession

Les missions de l'Ordre des Architectes ont été fixées par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

L'article 1 stipule que l'architecture est d'intérêt public. Pour nous, les missions confiées à l'Ordre sont indispensables à la bonne marche de notre profession et nous poursuivrons le travail de l'équipe actuelle, cependant, nous pensons que l'on ne peut pas défendre l'architecture si les architectes sont en grande difficulté dans l'exercice de leur profession.

Notre constat est que l'Ordre des Architectes est perçu de l'extérieur comme l'institution représentative des architectes. Nous pensons donc que **l'Ordre doit jouer le rôle de mobilisateur pour défendre notre profession.**

Nous avons sur la table de nombreux sujets, celui qui nous préoccupe le plus est **la dégradation du montant de nos honoraires** qui va avec l'augmentation de notre charge de travail.

Nous sommes déterminés à agir concrètement pour inverser rapidement cette tendance lourde.

Nous souhaitons aussi rétablir la transparence des désignations de jurés représentant la profession dans les concours et des résultats de ces concours.

Nous n'oublions pas nos confrères dont la clientèle est essentiellement constituée de particuliers.

Nous sommes conscients que nous avons devant nous beaucoup de travail et c'est pour cela que nous présentons une liste complète qui a le même objectif pour un maximum d'efficacité.

En votant pour notre liste, vous votez pour une équipe déterminée à participer à la défense concrète de notre profession.

PROCLAMATION ET NOTIFICATION DES RÉSULTATS

Sont proclamés élus au premier tour du scrutin, dans l'ordre déterminé par le nombre de voix obtenues, les candidats ayant réuni un nombre de suffrages correspondant à la majorité absolue des suffrages exprimés.

En cas d'égalité des suffrages le candidat le plus âgé est élu.

Les votes blancs ou nuls ne font pas partie des suffrages exprimés.

Le résultat du vote est affiché au siège du Conseil régional.

ÉVENTUALITÉ D'UN SECOND TOUR

Dans l'hypothèse d'un second tour, les électeurs recevront de nouveau par courrier, leurs identifiants et mots de passe ainsi que le résultat du premier tour précisant le ou les noms des conseillers élus le cas échéant, le nombre de sièges restant à pourvoir au second tour et la liste des candidats restant à élire.